

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usage conditionnel pour la réduction d'un logement dans le bâtiment situé aux 2631-2635, rue Everett.

La demande vise l'autorisation de l'usage conditionnel visant la réduction d'un logement dans une zone où un usage de la famille habitation est autorisé et ce, dans le but de transformer un duplex en unifamilial.

En vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de réduire le nombre de logements, celles-ci pouvant porter notamment sur la superficie de l'usage résidentiel projeté et ou la validité de la résolution.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 7 juillet 2026, à 18 h 30 à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.**

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 19 juin 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers